

01000 - Gestion financière

**Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes
de construction - Immobilière 3F - OBERNAI**

Rapport n° CP/2018/344

Service gestionnaire :

E220 - Service du budget et de la dette

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'accorder une garantie d'emprunt pour un prêt souscrit par la SA d'HLM Immobilière 3F pour l'opération d'acquisition de logements situés à Obernai.

SA d'HLM Immobilière 3F

Lors de sa séance du 8 novembre 2005, le Conseil Général a décidé de la mise en place d'un dispositif de garantie à 100% pour les prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de la réalisation et de la réhabilitation de logements sociaux dès lors que l'organisme concerné a conclu un contrat d'objectifs avec le Département, sous réserve que ce contrat d'objectifs ait prévu cette clause de garantie à 100%.

La présente demande de garantie est présentée dans le cadre de la convention d'objectifs conclue entre le Département et la SA d'HLM Immobilière pour la mise en œuvre de la Politique Départementale de l'Habitat.

La SA d'HLM Immobilière 3F sollicite la garantie du Département à hauteur de 100%, pour un emprunt d'un montant de 2 800 014 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et constitué de quatre Lignes du Prêt PLAI et PLAI foncier (prêt locatif aidé d'intégration) de 860 085 € et 411 674 € et PLUS et PLUS foncier (prêt locatif à usage social) de 825 623 € et 702 632 €. Cet emprunt est destiné à financer l'opération d'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 30 logements situés Rue de Gengenbach à Obernai.

La présente action se fonde sur les articles L3231-4 et L3231-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux garanties d'emprunts.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à la SA d'HLM Immobilière 3F à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 800 014 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon l'annexe jointe à la présente délibération ;

- approuve les termes du projet de convention à conclure avec la SA d'HLM Immobilière 3F et autorise le président du Conseil Départemental à signer tous les documents

nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

- autorise par ailleurs le président du Conseil Départemental à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Strasbourg, le 21/09/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY